

P.P. ERIC TRIPPAERS SONORISATION
Monsieur Eric TRIPPAERS
Rue de Jupille 76
4620 FLERON

N. Réf. : KI/ddg/décision fréqu. prov./CAC 29032018/3562
V. Réf. :

Bruxelles, le 3 avril 2018

RECOMMANDE

Objet : Décision CAC

Monsieur le Gérant,

Il vous plaira de trouver sous ce pli la décision prise par le Collège d'autorisation et de contrôle du CSA de ce 29 mars 2018.

Je crois bien faire en attirant votre attention sur ce que, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, un recours contre cette décision peut être adressé à cette juridiction par requête signée et datée et ce endéans les 60 jours de la présente. La requête identifiant les parties ainsi que l'acte attaqué et exposant les faits et les moyens, doit être envoyée, sous pli recommandé à la poste, au Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles.

La présente vous est adressée par recommandé et par e-mail pour votre facilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma très haute considération.



Karim IBOURKI
Président

